



PROCES-VERBAL 2025-02 DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Les membres du conseil municipal de la commune de Triac-Lautrait, dûment convoqués le 26 février 2025 se sont réunis à 19h00 en session ordinaire à la mairie.

Sont présents : Stéphane BESSON, Sébastien BRETAUD, Lydia DURIEUX, Francis FICHET, Carole KOSMALKI, Olivia ROY, Julien TERAZZI, Mylène VACHERON, Pascal VINSONNEAU formant la majorité des membres en exercice.

Est absente : Paméla CHAMOULEAU qui a donné pouvoir à Mylène VACHERON.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Est élue secrétaire de séance : Olivia ROY.

A l'ordre du jour

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL 2025-01 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Monsieur le maire soumet au vote le procès-verbal 2025-01 du conseil municipal du 13 février 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

II. LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire n'a pris aucune décision.

III. | FINANCE | TAUX FISCAUX POUR L'ANNEE 2025 (DEL 2025-07)

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant la baisse de la capacité d'autofinancement de la commune, l'augmentation des charges courantes et la baisse régulière des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2025 et demande au conseil municipal de se prononcer dans un 1^{er} temps sur une augmentation des taux et dans un 2^{ème} temps sur la valeur de l'augmentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après réclamation d'un vote à bulletin secret, décide :

- à l'unanimité des membres présents d'augmenter les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024,
- avec **7 voix «pour»** une augmentation de 2 % et **3 voix «pour»** une augmentation de 3 % de les porter à : 42,68 % pour la taxe foncière bâtie (TFB), 42,79 % pour la taxe foncière non bâtie (TFNB), 9,70 % pour la taxe d'habitation (TH).

IV. | FINANCES| DSC 2025 - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA TOTALITE DE LA SOMME EN FONCTIONNEMENT (DEL 2025-08)

Monsieur le Maire rappelle que le règlement de fonds de concours adopté de Grand Cognac permet à la commune de solliciter la dotation de solidarité communautaire selon plusieurs modalités :

- 50 % en section de fonctionnement et 50 % en section d'investissement,
- possibilité de conserver, à titre dérogatoire, la DSC à 100 % en section de fonctionnement ou d'adopter une fraction progressive du montant du versement dérogatoire à 25 %

Considérant que la capacité d'autofinancement de la commune de Triac-Lautrait est réduite et que les marges sont tellement faibles, la perception de la dotation de solidarité communautaire en fonctionnement est à même de garantir la stabilité du budget communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents, demande le versement de la totalité de la dotation de solidarité communautaire 2025 en section de fonctionnement.

V. | FINANCES| BUDGETS 2025 (DEL 2025-09)

Vu les projets de budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec **9 voix « pour »** et **1 « abstention »** approuve les budgets 2025 arrêtés comme suit :

1) Budget principal

Fonctionnement : avec un vote au niveau du chapitre

Dépenses : 395 925,48 €

Recettes : 412 925,48 €

Investissement : avec un vote au niveau du chapitre et des opérations d'investissement

Dépenses : 398 201,05 €

Recettes : 398 201,05 €

2) Budget annexe du « lotissement des Hauts de Liège »

Fonctionnement : avec un vote au niveau du chapitre

Dépenses : 141 100,00 €

Recettes : 141 100,00 €

Investissement : avec un vote au niveau du chapitre

Dépenses : 141 100,00 €

Recettes : 141 100,00 €

VI. | FINANCES| ATD 16 – SOUSCRIPTION A LA MISSION OPTIONNELLE – GEO16CIM AU 1ER AVRIL 2025 (DEL 2025-10)

Actuellement la mairie utilise le logiciel de l'éditeur Elabor pour la gestion du cimetière.

Considérant que la commune est déjà adhérente au volet Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et au Volet Assistance Numérique de l'ATD16,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents, décide de souscrire à compter du 1^{er} avril 2025 à la mission optionnelle de l'ATD16 « Géo16Cim : Module métier de gestion de cimetières » incluant notamment : l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels, la formation aux logiciels, la télémaintenance, la participation aux clubs utilisateurs, l'envoi de documentations et de listes de diffusion.

Il est précisé que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Salle communale : présentation du règlement intérieur de qui sera pris par décision du maire et du nouveau dossier de réservation

Animations communales : organisation d'une journée « verte » le 18 mai 2025 avec un ramassage des déchets le matin et un troc aux plantes l'après-midi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

**PV approuvé à l'unanimité par le conseil municipal lors de la séance du 05 juin 2025
et mis en ligne sur le site www.triac-lautrait.fr le 06 juin 2025**

Le Maire, Sébastien BRETAUD

La secrétaire de séance, Olivia ROY

